CORRESPONDANTS du CIS H

Il est créé des correspondants pour une durée renouvelable de trois ans.

- *Pour un pays donné*
- *Pour une région*
- *Pour un département*
- *Pour une zone donnée*

LE CORRESPONDANT

- *représente le CIS.H*
- *assure le développement du collège*
- *anime les activités relevant de l'espace ou du domaine concerné. En cela, avec les adhérents concernés, il a liberté de mettre en œuvre les actions les plus pertinentes*
- *est le correspondant des Cahiers semestriels du CIS.H. Premier Cahier : juin 2020*
- *informe chaque année de son action et formule des propositions.*

Le correspondant est officialisé par le président du collège avec un mandat établi entre lui et le président. Le conseil, une fois par an, analyse la situation et formule des recommandations.

Fidèle à l'esprit du collège, et ainsi à celui des Éditions l'Harmattan, il veille à prendre en considération les demandes des adhérents de son département, de sa région, d'un espace donné ou de son pays. Comme correspondant des cahiers, il est en tous domaines agent d'information.

Chaque année, le conseil délibère, en coopération avec les correspondants, sur la poursuite des actions et de nouvelles actions.

Pour le début 2020, des correspondants sont prévus au moins :

- EN France, sept régions ou parfois un département donné.
- En AFRIQUE, dix pays.
- En EUROPE, quatre pays.
- Monde, quatre pays

Soit VINGT-CINQ correspondants

Michel BERNARD : bernard.m9@orange.fr